Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215602194-20261008-202610001-DE

République Française
Morbihan

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Saint-Guyomard séance du 08/10/2026

Date de la convocation
02/10/2026

Date d'affichage

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Votants : 14

Réf : 2026-10-001

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an deux mil vingt six et le huit Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guyomard, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Maurice BRAUD, Maire.

Présents : M. BRAUD Maurice, Mme GUYOT Lydia, Mme DRÉANO Adeline, M. LAMOUR Franck, M. LE BIGAUD Pascal, Mme BONCHE Nancy, M. JEGAT Anthony, Mme LEYGNAC Pascaline, M. LE DUIGO Christophe, Mme MOREAU Marie, M. POREZ Claude, Mme SAMEDI Marie, M. PARCHEMIN Yannick, Mme BURBAN Anne-Sophie, M. NURIT Didier

Absent : M. LE BIGAUD Pascal

M. LE DUIGO Christophe a été élu secrétaire de séance.

Objet : Signature de la convention de financement et de réalisation Eclairage-Extension avec Morbihan Energies

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-8, L. 1424-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes et aux compétences en matière d'éclairage public ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan (Morbihan Énergies), établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerçant la compétence « éclairage public » sur le territoire du Morbihan ;

Considérant que la réalisation du lotissement des Fontaines nécessite l'extension du réseau d'éclairage public sur la voirie et les espaces concernés ;

Considérant que la commune de Saint-Guyomard, compétente en matière d'éclairage public, souhaite confier la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à Morbihan Énergies, qui l'accepte, dans le cadre d'une convention de financement et de réalisation ;

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215602194-20261008-202610001-DE

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à un montant de 15 330,00 € HT (18 396,00 € TTC), finance dans les conditions suivantes :

- Commune de Saint-Guyomard : 10 731,00€, sur le budget Lotissement La Fontaine ;
- Morbihan Énergies : 4 599,00 € (taux de subvention : 30 %).

Il appartient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a l'unanimité des présents autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement et de réalisation Eclairage-Extension avec le Syndicat départemental d'Energies du Morbihan (Morbihan Energies) selon les modalités précisées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Maurice BRAUD

MAIRIE DE St-GUYOMARD
56 (Morbihan)